



École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

CEFEDEM Auvergne Rhône Alpes
Adresse : 14 rue du Palais Grillet 69002 Lyon
Représentée par Philippe Genet, directeur du Cefedem AuRA
Téléphone : 04 78 38 40 02
Mail : contact@cefedem-aura.org
Numéro de Siret : 38 465 583 300 042

ci-après désigné par le terme « CEFEDEM »

D'une part.

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)
Adresse : 46 cours de la République - 69100 Villeurbanne
Représenté par Stéphane Frioux, en sa qualité de Président
Téléphone : 04 78 68 78 05 Mail : assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr
Numéro de Siret : 256 901 406 00015 Code APE : 8411Z
N° licences : 1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188
ci-après désigné par le terme « ENM »

D'autre part.

Préambule :

Le Cefedem Auvergne Rhône-Alpes, établissement d'enseignement supérieur accrédité par le Ministère de la culture pour délivrer le diplôme d'État de professeur de musique, forme des musiciens enseignants dans toutes les pratiques et disciplines musicales. Il est attaché à former des étudiants conscients à la fois des enjeux de l'enseignement musical dans les établissements d'enseignement artistique et sur les territoires, hors-les-murs de ces établissements, et également enjeux sociétaux sur la place et rôle du musicien et de l'artiste dans la société, dans la Cité, dans une dialectique de formation qui associe excellence de l'engagement artistique avec les défis de l'éducation artistique et culturelle.

Dans le cadre du partenariat établi entre l'ENM et le CEFEDEM et de la convention Cadre signée entre les deux structures en 2021 en lien avec l'accueil des étudiants du Cefedem dans le cadre de leur parcours de formation pour des observations et des dispositifs pédagogiques, l'ENM accueillera le concert d'un étudiant du Cefedem à l'occasion du Festival de musique des étudiant.e.s du Cefedem AuRA « ABC Do it Your Cef ».

Il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'ENM accueillera le concert de fin d'études de Benoît Meyer dans la salle du Grenier à Musiques le jeudi 16 mai 2024 de 14h à 16h.

Article 2 : Obligations de l'ENM

L'ENM s'engage à :

- Mettre à disposition le Grenier à Musiques en ordre de marche et le réserver

- Prêter les timbales d'orchestre
- Assurer la signalétique pour le concert
- Guider les publics
- En tant qu'employeur, l'ENM assumera l'intégralité des rémunérations, charges fiscales et sociales relatives à son propre personnel.

Article 3 : Obligations du CEFEDM

Le CEFEDM s'engage à :

- Informer ses élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération de la part de l'ENM au titre du concert organisé au terme de la présente convention
- Assurer la communication autour du concert
- Assurer la gestion de la jauge du public dans la salle : 76 personnes hors musiciens.

L'état de propreté de la salle, des espaces mis à disposition et de leurs abords doit être irréprochable durant toute la manifestation et lors de l'état des lieux de sortie.

Article 4 : Assurances

Le CEFEDM et l'ENM attestent avoir souscrit, chacun en ce qui le concerne, un contrat d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités organisées dans le cadre de ce partenariat, dans la mesure où leur responsabilité serait engagée.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le 16 mai 2024 à minuit.

Article 6 : Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.
L'organisateur se donne la possibilité d'annuler le concert en cas de force majeure (mesures gouvernementales liées à la pandémie, ou tout autre contrainte indépendante de sa volonté).

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne en deux exemplaires originaux, le 19 avril 2024,

Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne
Le Président, Monsieur Stéphane FRIoux

Syndicat Mixte de Gestion
de l'École Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Pour le CEFEDM

Le directeur, Monsieur Philippe GENET